



BS

Formation de préparation pour habilitation par l'employeur

ORGANISATION

Public concerné :

Tout salarié de l'entreprise non électricien (amené à réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques et à accomplir des interventions élémentaires sur des équipements électriques.)

Pré-requis :

Avoir des connaissances de base en électricité.
Maîtriser les savoirs de base.

Durée :

14 heures

Participants :

10 maximum, 2 minimum

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, interrogative et démonstrative.
Méthode applicative pour les mises en application réelle.

Modalités d'évaluation :

Formative et sommative

Matériel pédagogique :

Ordinateur, Vidéo projecteur, matériel de mise en situation, supports stagiaires.

Intervenant :

Formateur en habilitation électrique.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation
Avis d'habilitation

Maintien et Actualisation des compétences :

Tous les 36 mois

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement, de raccordement simple, des manœuvres, dans le respect de la norme NF C 18-510
- Réaliser en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en basse tension.

PROGRAMME

NOTIONS ELEMENTAIRES D'ELECTRICITE

- Qu'est-ce que l'électricité ?
- Les grandeurs électriques
- Les noms et les limites des différents domaines de tension
- Les différentes façons de s'électrifier
- Les dangers du courant électrique ; la loi d'Ohm
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les règles de sécurité
- Les mesures de prévention
- Matériel de protection individuel et collectif.

TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

- Les autorisations et limites des habilitations
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des règles de sécurité de la NF C18-510
- Rôle des intervenants
- Consignes et documents écrits
- La mise en sécurité et les EPI
- La distribution électrique et le matériel électrique
- Les limites de l'habilitation BS
- Le chargé d'exploitation : rôle et communication
- Le chargé de consignation: rôle et communication
- Notions de surcharge et court-circuit
- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement
- Procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur, remplacer fusible, lampe ou accessoire

INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Conduite à tenir en cas d'incendie sur les ouvrages électriques

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE (TEST)**CADRE REGLEMENTAIRE**

Art . R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités... »

Art . R4544-9 I.-Tout travailleur qui effectue des travaux sous tension est titulaire d'une habilitation spécifique délivrée par l'employeur après l'obtention d'un document délivré par un organisme de formation agréé attestant qu'il a acquis les connaissances et les compétences nécessaires. Cette habilitation spécifique est délivrée, maintenue ou renouvelée selon les modalités ... »



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com